



Solde du bilan comptable 2008

Par **vincent**, le **21/12/2009** à **18:28**

Bonjour,

J'ai cessé l'activité de mon entreprise en janvier 2008, mon comptable me réclame, en décembre 2009, 300 € pour le solde du bilan de clôture de mon compte entreprise. Est-ce qu'il en a encore le droit ?

Merci de votre réponse

salutations

Par **reno_8**, le **27/12/2009** à **18:21**

Bonsoir

Demander la justification de la facturation et un détail des temps passés par votre expert comptable sur l'année 2009.

Le délai est quand même très éloigné entre la fin de votre liquidation et sa demande.

D'autant plus que votre compte bancaire est maintenant clos.

Un conseil, ne payer pas, il ne pourra pas faire grand chose, au pire contacter l'ordre des experts comptables de votre région, il examinera votre dossier.